

Je trouve ma place à Saint-Laurent : Consultation citoyenne sur le stationnement autour des nouvelles stations du REM

OUTILS DE COMMUNICATION

Carte postale

DES VIGNETTES DE STATIONNEMENT SUR RUE DANS VOTRE SECTEUR?



On veut vous entendre!

La pression sur le stationnement sur rue à Saint-Laurent risque d'augmenter dans les prochaines années, notamment en raison de la mise en service de quatre stations du Réseau express métropolitain (REM) en 2024.

Afin de vous donner la priorité, de maintenir votre qualité de vie et d'assurer votre sécurité, Saint-Laurent étudie la possibilité d'implanter des vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans les quartiers aux abords de ces stations.

Prenez part à la consultation citoyenne!



RÉPONDEZ AU SONDAGE
Balayez le code QR à l'aide de votre téléphone intelligent ou tablette et cliquez sur le lien qui apparaît.



PARTICIPEZ À LA RENCONTRE DU SECTEUR CÔTE-DE-LIESSE

En personne
Lundi 23 octobre, de 19 h à 20 h 30
Centre d'expertise industrielle de Montréal (1285, rue Hodge - Suite 201)

Par webdiffusion
Inscription : montreal.ca/saint-laurent

DES QUESTIONS SUR LES VIGNETTES SRRR?

Geneviève Guérin | AGENTE DE LIAISON
du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h
438 371-5867
saint-laurent.stationnement@montreal.ca

Carte d'affaires

RENSEIGNEMENTS



RÉVISION DU STATIONNEMENT SUR RUE À SAINT-LAURENT

Geneviève Guérin | AGENTE DE LIAISON
Lundi au vendredi, 9 h à 17 h
438 371-5867
saint-laurent.stationnement@montreal.ca








Consultations citoyennes - Implantation de vignettes à Saint- Laurent

Mis à jour le 24 mai 2024 · Temps de lecture : 3 min

Des questions?

 **Geneviève Guérin**
Agente de liaison

 **438 371-5867**
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

 **saint-
laurent.stationnement@montreal.ca**

Au courant de l'automne 2023, l'arrondissement de Saint-Laurent a tenu un exercice de consultation citoyenne sur la possibilité d'implanter des vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans les secteurs aux abords de quatre des futures stations du REM sur son territoire.

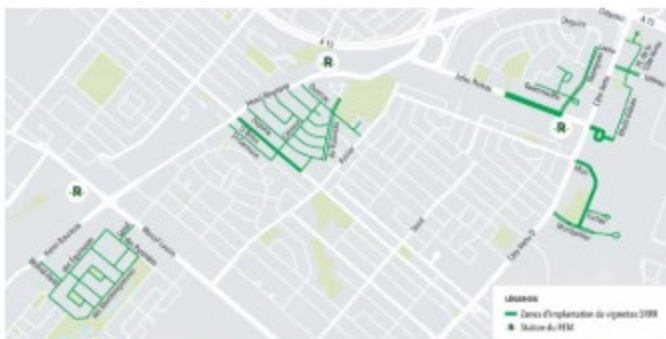
Ces secteurs sont les plus susceptibles de subir une pression sur le stationnement:

- La station Côte-de-Liesse
- La station Montpellier
- La station Du Ruisseau
- La station Bois-Franc

L'objectif est de conserver la qualité de vie des résidents, de leur donner la priorité et d'assurer leur sécurité.



Résultats de la consultation citoyenne



Voici les zones où seront implantées les vignettes de stationnement sur rue en amont de la mise en service du REM

Ce sont 2473 ménages qui ont répondu au sondage, représentant les taux de réponse* suivants par secteur :

- Taux de réponse du secteur Côte-de-Liesse: 16 %
- Taux de réponse du secteur Du Ruisseau: 23 %
- Taux de réponse du secteur Bois-Franc: 37 %
- Taux de réponse du secteur Montpellier: 10 %

*Le taux de réponse visé était de 10 % des ménages par secteur, un objectif qui a été pleinement atteint. Soulignons que le seuil minimal pour obtenir des résultats significatifs dans ce genre de sondage est de 4 % de la population. Le taux de réponse de 10 % atteint est donc plus que satisfaisant.

Analyses des réponses

Chacun des quatre secteurs concernés a été divisé en sous-secteurs afin de faciliter l'analyse des résultats, permettant de déterminer l'attrait potentiel pour les futurs usagers du REM et ainsi contribuer à déterminer les zones où les vignettes SRRR seront implantées.

Les zones d'implantation

En plus de correspondre aux facteurs décrits ci-haut, les zones d'implantation identifiées comptent 60 % ou plus des répondants au sondage en faveur de l'implantation. Soulignons également que ces zones où la majorité des répondants sont favorables à l'implantation de vignettes SRRR se situent dans un rayon d'environ 500 m des stations du REM, où la pression sur le stationnement risque d'être la plus forte.

Seuls les citoyens et citoyennes résidant à l'intérieur de ces zones pourront demander des vignettes.

Les vignettes SRRR ne seront pas implantées dans les zones n'ayant pas atteint ce taux d'adhésion.

Attention : Les taux d'adhésion ont été calculés par sous-secteur. Il est donc possible qu'un secteur ne soit globalement pas favorable au projet, mais qu'un de ses sous-secteurs compte 60 % ou plus de répondants favorables et devienne ainsi une zone d'implantation.

Cliquez [ici](#) pour découvrir les détails des zones concernées.

[Résultats détaillés \(PDF\)](#)



Retour sur le processus de consultation

Afin de rejoindre un large échantillon, représentatif de la population de Saint-Laurent, divers outils de communications ont été utilisés:

- Une invitation par carte postale à participer à la soirée de consultation de votre secteur
- Une page web dédiée au processus de consultation citoyenne
- Des publications sur les médias sociaux
- Des articles dans le Bulletin de Saint-Laurent
- Un spot radio publicitaire
- Des agents de liaison déployés sur le terrain pour des opérations de porte-à-porte.

Un exercice de consultation citoyenne a été réalisé à l'automne 2023 auprès des citoyens et citoyennes résidant aux abords des futures stations du REM sur le territoire de Saint-Laurent à l'aide d'un sondage offert en ligne et en version papier.

Quatre soirées de consultation, une pour chaque secteur, ont également été organisées afin de répondre en personne à vos questions et de recueillir vos commentaires sur le projet. Au total, 213 résidentes et résidents ont assisté à ces soirées en personne ou en ligne.

[Tout ouvrir](#)

Secteur Côte-de-Liesse	+
Secteur Du Ruisseau	+
Secteur Bois-Franc	+
Secteur Montpellier	+

Foire aux questions

Qu'est-ce qu'une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)?

La vignette permet aux résidentes et résidents d'un secteur de stationner près de leur domicile dans des zones qui leur sont exclusivement réservées. Elle doit être renouvelée chaque année et peut être remplacée en cas de perte, de déménagement ou encore de changement de véhicule.

Cette vignette permettrait donc aux citoyennes et citoyens résidant aux abords des stations du REM de conserver leur stationnement sur rue et ainsi d'éviter l'accaparement des places par des usagers du REM venant d'autres quartiers.

Ceci s'inscrit dans le cadre du [Plan stratégique de Saint-Laurent](#) qui vise notamment à maintenir la qualité de vie des résidentes et résidents et à assurer un partage équitable de la voie publique.

Quel est le coût d'une vignette?

Le coût des vignettes serait le même que pour les autres SRRR déjà implantés dans Saint-Laurent : 60 \$ pour la première vignette et 120 \$ pour la seconde. Un maximum de deux vignettes par adresse peut être demandé. Les vignettes tarifées permettent d'encourager les résidentes et résidents qui ont un stationnement privé à l'utiliser et d'accorder de l'espace sur rue à celles et ceux qui ne disposent pas d'entrée privée. La vignette serait valide du 1^{er} octobre au 30 septembre. Une preuve de propriété du véhicule et deux preuves de résidence seraient requises pour l'obtention de la vignette. Le coût pour la première année serait calculé au prorata de la date d'entrée en vigueur de la vignette SRRR.



Abonnez-vous à notre infolettre

Pour recevoir en primeur les dernières nouvelles et tout savoir sur les activités à venir, les événements, les programmes et les services de Saint-Laurent, abonnez-vous à l'infolettre. Rejoignez des milliers d'abonnés en tapant cette adresse ou en scannant ce code QR. Assurez-vous ensuite de confirmer votre inscription!



Révision du stationnement : plusieurs secteurs complétés

Les premières étapes du projet de révision du stationnement se sont déroulées à bon train pendant la saison estivale. Ainsi, de nouveaux panneaux de signalisation ont été installés avec succès dans les cinq secteurs identifiés pour l'année 2023. Ces installations se poursuivront en 2024. Pour en savoir plus, consultez la carte des interventions prévues par secteur au montreal.ca/saint-laurent.

Consultations au sujet des vignettes de stationnement

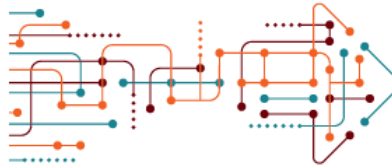
Comme annoncé au printemps, l'arrondissement procédera à une démarche de consultation pour connaître l'avis de la population au sujet de l'implantation de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents dans les secteurs voisins de certaines futures stations du REM. Les secteurs visés sont situés à proximité des stations existantes Bois-Franc, Du Ruisseau et Montpellier, ainsi que de la nouvelle station Côte-de-Liesse.

Les résidents et les résidentes concernés recevront sous peu de l'information par le poste les invitant à participer à un sondage et à une rencontre.

Je trouve ma place à Saint-Laurent

Rappelons que ce chantier majeur vise à favoriser des déplacements sécuritaires pour tous les usagers et usagères de la route, notamment pour les trajets à pied ou à vélo, à améliorer la qualité de vie de tous et toutes et à augmenter le verdissement du territoire. Il se poursuivra jusqu'en 2027.

L'arrondissement de Saint-Laurent tient à remercier tous les résidents et résidentes de leur patience et de leur collaboration.



Propreté des balcons

Pour votre sécurité, Saint-Laurent tient à rappeler qu'en accord avec le règlement 03-096, il est prohibé d'avoir « de la malpropreté, de la détérioration, de l'encombrement sur un balcon ».

Ainsi, parce qu'ils peuvent également représenter une issue de secours, les balcons ne doivent pas être encombrés d'objets divers, tels que boîtes, pneus, cordes à linge ou autres. De plus, cette mesure permet de conserver un bel environnement au bénéfice du voisinage.



Révision du stationnement

PROCHAINES ÉTAPES

Saint-Laurent poursuit la vaste révision de la réglementation du stationnement sur son domaine public entamée l'an dernier. D'autres secteurs, à l'est du territoire, seront ainsi concernés par le déploiement de nouvelles signalisations pour harmoniser les périodes de stationnement permis sur les deux côtés de la rue simultanément, ainsi que pour faire respecter le dégagement de cinq mètres aux intersections prévu par le Code de la sécurité routière. Ces mesures visent à tenir compte des nouvelles réalités comme le télétravail et à renforcer la sécurité des déplacements tout en favorisant une meilleure mobilité de la population.

C'EST
ÇA
SE
PASSE!

En parallèle, Saint-Laurent procède à l'analyse des résultats de la consultation citoyenne réalisée l'automne dernier concernant la possibilité d'implanter dès cette année des vignettes de stationnement pour les résidents et les résidentes à proximité des futures stations du REM. Les résultats seront annoncés prochainement.

Consultez la carte des secteurs concernés par les interventions en 2024 sur

montreal.ca/saint-laurent



Plan stratégique 2022-2025 : Excellent bilan pour la deuxième année

La réalisation du Plan stratégique 2022-2025 se poursuit à bon train. Saint-Laurent a ainsi calculé que 95 % des quelque cent projets retenus pour la seconde année sont complétés ou en voie de l'être.

« Nous sommes fiers de présenter un bilan toujours positif pour cette seconde année de nos projets prioritaires, et expliqué le maire de Saint-Laurent, Alan DeSouza. Nos équipes ont encore travaillé très fort pour réaliser ou entamer le quasi-totalité des projets présentés au début de l'année dernière tout en assurant le maintien de leurs opérations récurrentes respectives. Grâce à leurs efforts, notre population bénéficie d'améliorations majeures touchant aux cinq axes de notre Plan stratégique pour une communauté dynamique plus verte, inclusive, étonnante, prospère et innovante. »

Fermi les projets réalisés, les initiatives ci-contre représentent les améliorations les plus importantes pour la communauté. Ces dernières s'articulent, entre autres, autour du Plan d'urgence climatique, de la création d'un milieu de vie inclusif, de l'amélioration de la trame urbaine et de la mobilité d'urgence, ainsi que de l'économie responsable.

- Obtention de la certification LEED pour la restauration de l'aréna Raymond-Bourque et de la maison Robert-Belanger et conception de l'animation de cette dernière.
- Déploiement d'un plan de communication et de mobilisation interne et externe pour le Plan d'urgence climatique.
- Plantation sur le domaine public de 200 arbres de plus que les 850 arbres plantés annuellement.
- Poursuite de la restauration du boisé du parc Marcel-Leurín avec la subvention obtenue pour la restauration et la création de milieux humides et hydriques.
- Implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 21 à 60 logements.
- Mise sur pied de programmes d'aide financière à la rénovation écoénergétique résidentielle, ainsi qu'à l'achat et à l'installation d'une borne de recharge résidentielle pour véhicules électriques.
- Lancement d'un programme favorisant et rendant accessible l'agriculture urbaine pour les résidents et les résidentes avec le concours Mon Jardin écolo et la vente à prix modique de pots de Jardinage.
- Réalisation de la deuxième phase du corridor de biodiversité financée par le budget participatif de la Ville.
- Formation du personnel à l'écoconduite et au ralenti inutile des moteurs.
- Actualisation du bilan de situation en développement social de l'arrondissement.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de salubrité par l'inventaire des immeubles, l'ajout d'outils coercitifs et un partenariat avec les organismes communautaires.
- Harmonisation des restrictions de stationnement (dégagement sécuritaire des coins de rue, stationnement alternatif) et réalisation de consultations citoyennes sur la possible implantation de vignettes de stationnement près des gares du REM.
- Démocratisation de l'agriculture urbaine.
- Réaménagements géométriques d'intersections afin d'améliorer la sécurité des piétons sur les réseaux local et artériel et construction de saillies végétalisées ou drainantes.
- Mise en place d'un comité sur la sécurité routière.
- Démarrage d'une nouvelle cohorte ÉCO-Maillage dans la RUI Hodge-Place Benoit.
- Mise en place de projets en économie responsable et circulaire.
- Animation du Quartier culturel et création d'événements rassembleurs.

Le Plan stratégique 2022-2025 peut être consulté à l'adresse montreal.ca/saint-laurent. L'arrondissement dévoilera sous peu les nouveaux projets rassembleurs et porteurs pour la collectivité en 2024.



Révision du stationnement sur rue

La révision de la réglementation du stationnement sur le domaine public se poursuit avec l'installation de nouvelles signalisations dans l'est du territoire. Le déploiement a déjà couvert plus de la moitié des secteurs concernés cette année. Ces mesures visent à harmoniser les périodes de stationnement permis sur les deux côtés de la rue simultanément, ainsi qu'à faire respecter le dégagement de cinq mètres aux intersections inscrit dans le *Code de la sécurité routière*.

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES VIGNETTES

En parallèle, lors de sa consultation citoyenne réalisée l'automne dernier, Saint-Laurent a mené un sondage concernant la possibilité d'implanter des vignettes de stationnement sur rue réservées aux résidents (SRRR) dans les secteurs aux abords de quatre des futures stations du REM sur son territoire. L'objectif de participation a été pleinement atteint, ce qui a permis de déterminer les zones d'implantation du SRRR. Elle se fera dans celles où 60 % ou plus des réponses y étaient favorables et en amont de l'ouverture des stations du REM concernées, dont la mise en service a été reportée à 2025.

Consultez la carte des secteurs visés en 2024 pour la révision du stationnement, les résultats du sondage et les zones d'implantation des vignettes :

montreal.ca/articles/revision-du-stationnement-sur-rue-saint-laurent-etat-des-lieux-en-2024-45381

C'EST ICI QUE ÇA SE PASSE!



Permis ou pas?

Saviez-vous qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour les travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain, pour le surfacage d'un espace de stationnement extérieur ou pour abattre un arbre?

De même, si vous souhaitez entreprendre des rénovations, assurez-vous d'effectuer les démarches réglementaires requises à l'avance en consultant la section « Demande de permis » en page d'accueil du site de Saint-Laurent à l'adresse montreal.ca/saint-laurent.


BALCONS

Rappelons que, pour la sécurité et la qualité de vie des résidents et résidentes, il est prohibé d'avoir « de la malpropreté, de la détérioration, de l'encombrement sur un balcon ». Ceci signifie également qu'un balcon ne peut être encombré d'objets divers, tels que boîtes, pneus, cordes à linge ou autres.

PISCINES

Saint-Laurent a renforcé ses normes de sécurité entourant les piscines et bains à remous résidentiels. Si vous possédez ces équipements, vous recevrez au cours des prochains mois une lettre explicative et une visite d'inspection sur rendez-vous. Pour prendre connaissance de la nouvelle réglementation, visitez la section « Sécurisons nos piscines » du site [Assistant-permis](https://montreal.ca/saint-laurent). À noter que les clôtures amovibles demeurent interdites à Saint-Laurent.

RENSEIGNEMENTS :

 Assistant-permis : [permis.saint-laurent.ca](https://montreal.ca/saint-laurent)
311



C'EST ICI QUE
ÇA SE PASSE!



INFOLETTRE DE SAINT-LAURENT
Vendredi 29 septembre 2023

NOUVELLES



RÉVISION DU STATIONNEMENT

Vous habitez à proximité d'une future gare du REM? Saint-Laurent pourrait vous inviter à participer à un sondage et à une rencontre sur la possibilité d'instaurer un programme de vignettes de stationnement sur rue dans votre secteur. Surveillez votre boîte aux lettres. Votre opinion nous intéresse!

[En savoir plus](#)



Facebook

Arrondissement de Saint-Laurent 
Publié par Agorapulse
· 14 mars 2023 · 

Révision du stationnement sur rue 
Afin de favoriser votre sécurité et améliorer votre qualité de vie, nos équipes procéderont à une révision des restrictions du stationnement sur rue dans certains secteurs du territoire. Trois interventions auront lieu en 2023 :

- ◆ Faire respecter le dégagement de 5 mètres aux intersections
- ◆ Implanter de nouvelles plages horaires pour le stationnement alternatif
- ◆ Consulter sur l'implantation possible de vignettes réservées aux résidents (SRRR) dans certains secteurs

Une séance d'information aura lieu le 3 avril à 19 h à la mairie de Saint-Laurent.
Pour en savoir plus sur le projet 



MONTREAL.CA

Révision du stationnement sur rue à Saint-Laurent
Révision du stationnement sur rue à Saint-Laurent

39  21 commentaires 6 partages

 J'aime  Commenter  Partager

Arrondissement de Saint-Laurent 
Publié par Agorapulse
· 18 octobre 2023 · 

Des vignettes de stationnement dans votre secteur? 
L'arrivée du REM à Saint-Laurent aura un impact sur la circulation automobile dans les quartiers situés aux abords des quatre futures stations: Côte-de-Liesse, Montpellier, Du Ruisseau et Bois-Franc.

Afin d'assurer votre sécurité et de maintenir votre qualité de vie, nous étudions la possibilité d'implanter un système de vignettes de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) dans ces secteurs.... **Afficher plus**



MONTREAL.CA

Consultations citoyennes - Implantation de vignettes à Saint-Laurent
Saint-Laurent souhaite obtenir votre opinion quant à la possibilité d'implanter des vignettes d...

3  31 commentaires 3 partages

 J'aime  Commenter  Partager

